

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

ST 91-098

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 10 Octobre à 18 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

**DATE DE CONVOCATION**

03 Octobre 1991

**DATE D'AFFICHAGE**

03 Octobre 1991

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND, GAVEN, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoint  
M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mme PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme LISION par M. MOST, Maire  
M. DINDINAUD par M. LE GUEUT

**ABSENTS- EXCUSES** : MM. ALCHER, ALONSO, BARRIERE, MOULINEAU

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET NETTOIEMENT DE LA VILLE.

**VOTE** : UNANIMITE

**Monsieur le Rapporteur expose :**

Par marché en date du 10 Décembre 1981 approuvé le 05 Janvier 1982 la Ville de ROYAN a confié la collecte des ordures ménagères et le nettoyage de la Ville à la S.A. NICOLLIN.

Ce contrat d'une durée de dix ans arrive à terme à la fin de l'année.

Dans ces conditions, il convient de procéder à la conclusion d'un nouveau marché.

Les services techniques ont élaboré un dossier d'appel d'offres restreint.

L'estimation prévisionnelle des prestations est de :

- collecte des ordures ménagères et entretien de la  
décharge publique 7.000.000,00 Frs TTC/an
  
- nettoyage de la Ville 3.000.000,00 Frs TTC/an

Le dossier comporte plusieurs variantes correspondant à de nouvelles prestations, il s'agit :

- d'une seconde balayeuse pour la voirie,
- d'une balayeuse pour les trottoirs et
- d'une laveuse pour le Front de Mer.

Le nettoyage intérieur des marchés fera également l'objet d'une proposition.

L'ensemble de ces prestations est estimé à  
1.180.000,00 Frs TTC

La durée du marché à intervenir est fixée à 5 ans. Toutefois, afin de tenter d'améliorer l'économie du marché, deux variantes sont proposées :

- l'une porte le contrat à 6 ans
- l'autre porte le contrat à 7 ans

la décision sera prise après ouverture et examen des plis.

Monsieur le Rapporteur propose à l'assemblée Municipale de bien vouloir se prononcer favorablement sur l'opportunité du projet.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU le projet de dossier d'appel d'offres restreint
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux
- VU la nécessité de procéder à la conclusion d'un nouveau marché relatif à la collecte des ordures ménagères et au nettoyage de la Ville.

#### **D E C I D E**

- d'approuver le dossier d'appel d'offres restreint pour la collecte des ordures ménagères et le nettoyage de la Ville, établi en application des articles 295 à 300 du Code des marchés Publics
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les marchés, à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'ouverture des plis
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire annuellement au Budget Primitif à venir chapitre 968 -25 et article
  - 6629 - 0 pour la collecte
  - 6629 - 1 pour le nettoyage

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre,  
MM. Les Membres Présents,  
Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort  
le 31 Octobre 1991  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint

Pour le Maire,  
Le Maire Adjoint,

H. LE GUEUT